



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AIN  
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE  
CANTON DE VILLARS-LES-DOBES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N° 2026-10

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 17 mars 2026

Membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Pouvoirs : 2

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le samedi 21 mars, à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Jaky NOUET, Maire de Saint-Marcel.

Présents : Mesdames Hélène MONCHEAUX, Jennifer SIMON, Marilyn AIMAIN, Hélène POMPIERE, Laurence JARRY, Céline CHOL, Anne-Hélène MATHIEU.

Messieurs Jaky NOUET, René COUTURIER, Ludovic LAFARGE, Bruno SAVOLDELLI, Tony RUIZ, Anthony KOENIG, Dominique PETRONE, Martial FAILLET.

Excusé ayant donné procuration : Ludovic LAFARGE à Hélène MONCHEAUX et Hélène POMPIERE à Anthony KOENIG.

Secrétaire de séance : Céline CHOL

Objet : Délibération procédant à l'élection des adjoints au Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le conseil municipal compte 15 membres.

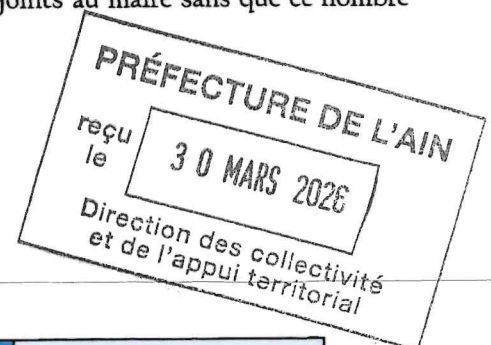
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- la création de 4 postes d'adjoints.

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'adjoints
De 1000 à 1499	15	4



A Saint-Marcel, le 21 mars 2026  
Le Maire, Jaky NOUET